



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'Adjoint technique de recherche et de formation principal de deuxième classe, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MOLBA Audrey	LPO B. JUMINER

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 18 DEC. 2023

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaine


Nicole ROCHUR

